

**Mairie  
De  
ST-JEAN-EN-  
ROYANS  
(Drôme)**

**DECISION DU MAIRE**

Le Maire de Saint-Jean-en-Royans

Nous, Christian MORIN, Maire de la commune de Saint-Jean-en-Royans,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la nomenclature budgétaire et comptable M57 ;

Considérant l'intérêt culturel et l'offre de programmation de la Comédie de Valence,

**DECIDONS**

ARTICLE 1er : comme suit : De signer le contrat joint à la présente avec La Comédie de Valence pour une représentation le jeudi 27 mars 2025 à 20h du spectacle d'Emmanuel Noblet « Article 353 du Code Pénal » à la salle La Parenthèse pour un montant forfaitaire de 600 € HT (tva à 5.5%) en s'engageant à assurer la communication du spectacle, les réservations et prendre en charge les repas les membres de l'équipe.

ARTICLE 2 : Conformément à l'article L 2322-2 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision à la première réunion du Conseil Municipal qui suit l'ordonnancement avec pièces justificatives à l'appui.

Fait à Saint Jean en Royans, le 3 septembre 2024

**N°11-2024  
OBJET :  
Contrat avec La  
Comédie de  
Valence  
Représentation du  
27 mars 2025  
« Article 353 du  
Code Pénal »**

Le Maire,

Christian MORIN

